

Diversité de l'élevage français et dynamiques territoriales. Les enseignements des recensements agricoles.

PERROT C. (1), BATAILLE J.-F. (2), BOSSIS N. (3), CAILLAUD D. (4), GALLOT S. (5), MORHAIN B. (6), MORIN E. (7), ROGUET C. (8), SARZEAUD P. (9)

Institut de l'élevage, (1) 149 Rue de Bercy, 75595 Paris CEDEX 12, (2) Manosque, (3) Poitiers, (3) (6) Nancy, (7) Toulouse, (9) Rennes, (5) ITAVI 28, rue du Rocher, 75008 PARIS, (8) IFIP la Motte au Vicomte, BP 35104, 35651 Le Rheu CEDEX

RESUME. Tous les dix ans, le recensement agricole offre une occasion unique de dresser un portrait complet et détaillé de l'agriculture française. Depuis les recensements agricoles de 1970, pour les surfaces fourragères, et de 1979, pour le cheptel, chaque nouveau recensement enregistre un recul global du nombre d'herbivores et de la part de la SAU qui leur est directement consacrée. En raison des différences de possibilités d'arbitrage et de substitution entre productions (pression foncière et potentialité des sols), le repli du cheptel n'est pas homogène sur le territoire. Le repli est plus prononcé dans les zones de polyculture-élevage, tandis qu'il est ou était moins prononcé dans les zones de montagne-piémonts. Durant la dernière période, le cheptel recule plus vite que les surfaces fourragères dans les zones de polyculture-élevage. La diversité des exploitations avec élevage, leurs structures, leurs manières de produire évoluent mais elles se spécialisent moins que les territoires.

Diversity of French livestock farming and territorial dynamics. The contribution of agricultural censuses.

PERROT C. (1), BATAILLE J.-F. (2), BOSSIS N. (3), CAILLAUD D. (4), GALLOT S. (5), MORHAIN B. (6), MORIN E. (7), ROGUET C. (8), SARZEAUD P. (9)

(1) Institut de l'élevage, 149 Rue de Bercy, 75595 Paris CEDEX 12.

SUMMARY. Every ten years, the agricultural census provides a unique opportunity for a comprehensive and detailed portrait of French agriculture. Since the agricultural census of 1970, for the forage area, and since 1979, for livestock, each new census recorded an overall decline in the herd of grazing livestock and in the share of the UAA directly devoted to them. Due to differences in production opportunities, the decline of livestock was not homogeneous over the territory. The decline was more pronounced in mixed crop and livestock farming areas, while it was less pronounced in mountain areas or foothills. During the last period, the herd declined faster than fodder areas in areas of mixed crop and livestock farming. The diversity of farms with livestock, their structures, their production processes change but they are less specialized than territories.

INTRODUCTION

Tous les dix ans, le recensement agricole offre une occasion unique de dresser un portrait complet et détaillé de l'agriculture française. En 2010, cette base exceptionnelle d'informations (700 variables) permet de valoriser en même temps et pour la première fois au niveau individuel de nombreuses données administratives (bases d'identification animale et quotas laitiers notamment). Parce qu'elles s'appuient sur cette enquête exhaustive, les analyses peuvent être poussées aux niveaux géographiques les plus fins (cantons, petites régions agricoles, zonages spécifiques) pour approcher au plus près les interactions socio-économiques et environnementales entre l'activité agricole et les territoires.

1. LE REPLI DU CHEPTEL D'HERBIVORES ET DES SURFACES FOURRAGERES SE POURSUIT

1.1. INTENSIFICATION LAITIERE, SUBSTITUTIONS ANIMALES, CONCURRENCE AVEC LES CULTURES.

Depuis les recensements agricoles de 1970, pour les surfaces fourragères, et de 1979, pour le cheptel, chaque nouveau recensement enregistre un recul global du nombre d'herbivores et de la part de la SAU qui leur est directement consacrée.

Le nombre d'UGB reproductrices notamment (vaches, brebis et chèvres) qui était de 11,5 millions en 1979 est tombé à 8,8 millions en 2010 en baissant de 800 000 à 1 million entre chaque recensement (environ tous les 10 ans). Les phénomènes moteurs de ces évolutions, variables au cours du temps, sont :

- l'intensification fourragère et animale dans le secteur laitier bovin (le cheptel a été divisé par 2 pour une production en légère baisse du fait des quotas laitiers) ;

- l'intensité des substitutions entre les différentes espèces ou types d'herbivores (vaches laitières/vaches allaitantes) en concurrence pour l'utilisation des surfaces fourragères (notamment toujours en herbe). La substitution de vaches allaitantes à des vaches laitières, très intense au début des quotas laitiers dans certaines régions d'élevage ou de polyculture-élevage herbagères, avait permis de limiter la baisse globale du cheptel d'herbivores entre 1988 et 2000 à -0,7%/an contre -1% entre 1979 et 1988 et -0,9%/an entre 2000 et 2010. La substitution régulière des brebis allaitantes par des vaches allaitantes dans la zone herbagère du Nord Massif-central (zones charolaise et limousine) a entraîné, quant à elle, une division par deux du cheptel ovin de la zone;

- la forte concurrence des productions végétales dans des zones de polyculture-élevage ou qui le deviennent progressivement. Les déterminants de cette concurrence sont multiples (astreintes spécifiques pour le travail en élevage) mais les signaux économiques envoyés par la réforme de la PAC de 1992 ou le doublement du prix des céréales à partir de 2007 ont décuplé l'attractivité de ces productions (céréales, oléo-protéagineux essentiellement).

En raison des différences de possibilités d'arbitrage et de substitution entre productions (pression foncière et potentialité des sols), le repli du cheptel n'est pas homogène sur le territoire. Le repli est plus prononcé dans les zones de polyculture-élevage, tandis qu'il est ou était moins prononcé dans les zones de montagne-piémonts (cf. tableau 1). La meilleure résistance du cheptel dans les zones difficiles semble cependant s'être émoussée sur la dernière période, notamment pour le cheptel ovin viande.

Ces cheptels bovin et ovin en baisse entraînent à la baisse les productions de viande bovine et ovine. Les productions laitières n'ont pas connu les mêmes évolutions en raison des gains de productivité par animal et d'une plus grande stabilité des cheptels laitiers ovin et caprin.

Tableau 1. Evolution du cheptel d'herbivores par grande zone

Zones d'élevage (Institut de l'Élevage, 2002)	UGB Herbivores 2010 (millions)	2000/1988	2010/2000
montagne & zones sèches	3,3	+4%	-5%
zones d'élevage de plaine	7,8	-6%	-6%
zones polyculture-élevage	3,4	-17%	-10%
France	14,6	-7%	-7%

Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

1.2. FORTE REDUCTION DU NOMBRE DE DETENEURS D'ANIMAUX MAIS ATOMISATION PERSISTANTE.

Depuis 1988, le nombre d'exploitations détenant des vaches laitières ou des brebis viande a été divisé par 3, et par 4 pour celles détenant des chèvres. Le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a été divisé par 1,9 et seul le nombre de détenteurs de brebis laitières, divisé par 1,3, a fait mieux que le nombre d'exploitations sans élevage de ruminants (divisé par 1,6). Cette dernière catégorie est d'ailleurs alimentée par des exploitations qui abandonnent l'élevage dans des zones largement labourables.

Pour autant l'atomisation de la production reste très forte dans toutes les productions de viande bovine, ovine, porcine, l'aviculture, l'élevage équin et dans une moindre mesure pour l'élevage caprin contrairement aux élevages laitiers bovin et ovin, désormais nettement plus concentrés. L'analyse de ces exploitations d'élevage passe donc par la construction de typologies adaptées car la production de tableaux de moyennes sur l'ensemble des détenteurs n'a généralement pas de sens.

1.3. REcul DES PRAIRIES, RESTRUCTURATION, CROISSANCE ET INTENSIFICATION LAITIÈRE.

L'analyse de l'évolution des surfaces fourragères est plus complexe. Après un maximum historique au début des années 1970 pour la place des surfaces fourragères (60% de surfaces fourragères dans la SAU dont 41% pour les seules surfaces toujours en herbe), la tendance est nettement au repli. Mais ce repli a été nettement plus rapide dans les années 70-80 (intensification fourragère avec développement du maïs ensilage) ou 90 (conversion des prairies en cultures avec la PAC de 1992) qu'entre 2000 et 2010 où la place relative des surfaces fourragères (considérées globalement et nationalement) n'a pratiquement pas bougé (-0,2 points de SAU à 46,5%).

Certes, les surfaces fourragères se sont réduites en hectares. Pas le maïs ensilage qui est resté stable avec un peu moins de 1 400 000 ha, mais les prairies qui ont régressé de 4% (-460 000 ha). Depuis la PAC de 1992, les interactions entre les réponses aux recensements, les déclarations de surfaces PAC et la possibilité de retourner un jour ces « prairies » ne permettent plus d'analyser de façon autonome les prairies permanentes (STH). En effet, comme entre 1988 et 2000, la forte baisse de la STH sur 2000-2010 (-8%, -680 000 ha) a été en bonne partie compensée par une augmentation des surfaces en prairies temporaires et artificielles (+7%, +220 000 ha) notamment en Pays de la Loire, Normandie ou en zones de polyculture-élevage.

Si les surfaces en prairies ont globalement diminué de 4%, la SAU a dans le même temps diminué de 3%. Si bien que le pourcentage de prairies a donc, lui aussi, peu varié (-0,3 points de SAU à 41,2%). La perte de 890 000 ha de SAU en 10 ans (-0,33%/an contre -0,22%/an entre 1988 et 2000) ne correspond pas à un ralentissement du rythme de disparition de la surface agricole malgré les mises en garde de nombreux observateurs agricoles. Comparativement à d'autres pays européens et en raison d'une relative

abondance du foncier, la croissance de la population française est toujours aussi gourmande en surfaces (la baisse est bien moindre dans les zones allant du Limousin à la Lorraine où la population générale stagne voire diminue). Les pertes de SAU sont d'origines multiples : déprise agricole sur des parcours dans les Cévennes, abandon de cultures permanentes et vignes (-130 000 ha) notamment en Languedoc-Roussillon, artificialisation : lotissements, infrastructures, zones d'activités. En zones périurbaines ou « urbaines », cette artificialisation concerne aussi, ou d'abord suivant les zones, des terres labourables. En Bretagne par exemple, le rythme de disparition de la SAU a doublé de 1988/2000 à 2000/2010 sauf en Ille et Vilaine où il était déjà très élevé.

Les évolutions de la place relative de l'herbe dans la SAU sont néanmoins très contrastées sur le territoire national. C'est dans les zones herbagères de plaine orientées vers la production laitière que le recul de la place des prairies dans la SAU a été le plus marqué (avec notamment des baisses supérieures à 8 points de SAU dans une large part de l'Orne ou du Sud de la Manche). Ce recul peut y être directement mis en relation avec la très forte croissance des exploitations laitières (les livraisons moyennes par point de collecte sont passées de 242 000 l à 355 000 l entre 2006 et 2011 en Basse-Normandie). La sortie progressive des quotas laitiers, qui étaient très contraignants pour la croissance des exploitations de ces zones, s'est accompagnée d'une profonde transformation des systèmes de production du lait. La proportion de systèmes herbagers décroît rapidement avec la taille des ateliers laitiers. La disparition ou la forte croissance des exploitations petites à moyennes se sont traduites par une forte baisse de la part des prairies dans la SAU de ces zones laitières herbagères de plaine et une hausse de la part du maïs dans les surfaces fourragères (intensification fourragère et animale nécessaire pour augmenter la densité de production laitière par ha de SAU).

La progression du maïs ensilage (en % de la SFP) ne concerne pas que la Basse-Normandie. Très forte également en Ille et Vilaine, elle est assez généralisée dans l'ensemble du « fer à cheval » laitier jusqu'à l'Est du Massif-Central (Haute-Loire) où les nouvelles variétés de maïs ont permis sa culture en altitude. Le maïs progresse également dans les zones allaitantes herbagères charolaise et surtout limousine (Ouest de la zone).

En revanche, la place du maïs dans les surfaces fourragères diminue dans les zones confrontées à une baisse du nombre de vaches laitières (principales consommatrices du maïs) beaucoup plus rapide que celle des autres herbivores. C'est le cas du Bassin aquitain, du seuil du Poitou, d'une partie des régions Centre et Bourgogne.

1.4. LE CHEPTTEL REculE PLUS VITE QUE LES SURFACES FOURRAGERES DANS LES ZONES DE POLY-CULTURE-ELEVAGE.

La question de la concurrence entre productions végétales et animales au sein des exploitations et des zones en majorité labourables n'est pas nouvelle. Mais elle se pose avec plus ou moins d'acuité suivant les périodes et n'entraîne pas toujours les mêmes conséquences. L'instauration d'aides aux surfaces en céréales et oléo-protéagineux (COP) en 1992 avait de fait contribué à entretenir un mouvement important de mise en culture de surfaces en prairies dans les zones de polyculture-élevage afin de maximiser les surfaces en cultures de vente et de concentrer les activités d'élevage herbivore (les cheptels) sur des surfaces fourragères en réduction. Ces mouvements expliquent les évolutions constatées sur 1988-2000 : réduction des surfaces fourragères et hausse des chargements dans toutes ces zones mixtes du pourtour des bassins parisien et aquitain notamment.

Pour la décennie 2000 et singulièrement depuis le doublement du prix de céréales en 2007 qui a conduit à des écarts de rémunération du travail (revenu) inédits entre productions animales et végétales (excepté lors du revirement de 2009), les évolutions sont différentes. La désaffectation pour les activités d'élevage se traduit par une réduction plus rapide des cheptels (en particulier de vaches laitières) que des surfaces fourragères, les retournements les plus profitables sur les terres aux meilleurs potentiels ayant été réalisés sur la période précédente. Le cheptel reculant plus vite que les surfaces fourragères, l'évolution se solde par une extensification apparente avec localement une moindre valorisation des surfaces en prairies. Dans certaines zones (Bassin aquitain, seuil du Poitou), ce mouvement traduit une véritable déprise laitière (baisse de plus de 30% du cheptel laitier entre 2000 et 2010, suivi par une baisse de plus de 10% entre 2010 et 2012).

2. LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS AVEC ELEVAGE EVOLUE

2.1. CONSTRUCTION D'UNE TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AVEC ELEVAGE

Au delà d'une photographie, d'un instantané de la diversité à un instant t (2010), les analyses des recensements successifs permettent de faire apparaître des dynamiques territoriales particulièrement éclairantes sur les déterminants des trajectoires des exploitations avec élevage. Ces déterminants, qui mettent en mouvement les exploitations d'élevage françaises, sont d'ordre démographique, socio-économique, politique. Ils sont en interactions complexes avec les caractéristiques et potentialités agricoles des milieux naturels très contrastés mis en valeur par une activité d'élevage (notamment d'herbivores, très liés au sol).

L'analyse réalisée au sein du RMT économie des filières animales à partir des données individuelles des 291 000 exploitations (59%) ayant déclaré une activité d'élevage (herbivores et/ou granivores) parmi les 490 000 exploitations métropolitaines recensées en 2010 a d'abord porté sur une modélisation et une représentation de l'extraordinaire diversité de ces exploitations à l'aide d'une typologie basée sur une caractérisation :

- des systèmes de production : combinaison (nature et proportions) des activités productives et des facteurs de production (Terre, Capital, Travail) ; dimension (de cheptel, atelier ou d'exploitation),
- des types de fonctionnement ou manières de produire et de valoriser les productions agricoles : système élevage (combinaison des espèces et cycles de production), mode de valorisation et de commercialisation des produits, système d'alimentation ou fourrager, intensité du lien au sol (granivores)

Identifier rapidement le caractère significatif ou pas des activités d'élevage est essentiel afin de gérer les problèmes posés par l'atomisation des productions animales. Parmi les 291 000 exploitations recensées ayant une activité d'élevage, un grand nombre (72 000) ont une activité en réalité très réduite (par exemple quelques moutons ou chevaux, une basse-cour) qui constitue l'activité essentielle d'une petite exploitation (aux mains d'un éleveur retraité ou pluri-actif par exemple) ou une activité marginale dans une plus grande exploitation à dominante végétale. Ces activités d'élevage de dimensions très réduites ont fortement régressé entre 2000 et 2010 (tableau 2).

Pour chaque cheptel à l'origine des différentes productions animales étudiées ici, un seuil minimal a été défini. Les exploitations ayant moins de 5 vaches laitières, moins de 5 vaches allaitantes, moins de 10 chèvres, moins de 25 brebis laitières, moins de 50 brebis viande et moins de 8 UGB herbivores sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage d'herbivores significative. Les exploitations ayant

moins de 20 truies et moins de 100 porcs (au total) et moins de 25 veaux de boucherie (hors veaux sous la mère) à l'engrais ou places et moins de 150 chevreaux ou agneaux en ateliers d'engraissement (à partir d'achats au moins partiels) et des activités nulles ou très réduites en aviculture (volailles de chair, œufs, lapins, palmipèdes gras) sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage granivores ou assimilées significative.

Cette première approche permet de distinguer 5 catégories d'exploitations :

- 179 000 exploitations avec activité d'élevage d'herbivores significative (avec activité granivores nulle ou réduite)
- 20 000 exploitations avec activité d'élevage de granivores (ou assimilés) significative (avec activité herbivores nulle ou réduite)
- 20 000 exploitations mixtes avec activités d'élevage d'herbivores et de granivores significatives. Si l'on s'en tient à ces ateliers de dimension significative, la mixité des élevages (herbivores et granivores) concerne donc une exploitation avec élevage de granivores sur deux et une exploitation avec herbivores sur dix.
- 54 000 exploitations avec activité d'élevage d'herbivores très réduite (avec activité d'élevage de granivores nulle ou réduite et le plus souvent moins développée que pour les herbivores)
- 17 000 exploitations avec activité d'élevage granivores très réduite (sans activité d'élevage d'herbivores)

Pour les 3 premières catégories représentant 219 000 exploitations avec une activité d'élevage significative, la caractérisation des systèmes de production passe ensuite par la détermination de :

- la dominante pour l'activité d'élevage d'herbivores ce qui consiste à typer cette activité en repérant la production animale qui est supposée orienter le plus le fonctionnement de l'exploitation dans son activité d'élevage. La clé typologique utilisée procède par segmentation successive en commençant par repérer la présence de production laitière qui, du fait de ses contraintes spécifiques (traite bi-quotidienne), va fortement structurer le fonctionnement quotidien, même si cette activité est minoritaire en % d'UGB. Cette clé typologique gère donc du même coup la question de la mixité entre ces activités d'élevage d'herbivores. Les exploitations mixtes (lait-viande) sont d'abord considérées comme des exploitations laitières. Lorsque plusieurs cheptels laitiers (vaches laitières, chèvres, brebis laitières) sont présents sur une exploitation (fromagers du Béarn ou de la région Rhône-Alpes, livreurs de Poitou-Charentes), en termes de typologies, une « prime » est accordée aux petits ruminants laitiers (encore plus contraignants au niveau du travail et du fait de la localisation régionale de ces élevages mixtes dans des régions où sont bien présentes des exploitations caprines ou ovins lait sans vaches laitières).
- la dominante de l'activité d'élevage de granivores (auxquels sont assimilées les productions en ateliers spécifiques à partir d'achats pour les veaux de boucherie ou l'engraissement des chevreaux et agneaux). La mixité entre ces activités est cependant bien plus rare.
- la combinaison des productions et du niveau de spécialisation. La caractérisation de la combinaison des productions agricoles vise à repérer les grands équilibres au sein de chaque exploitation entre les activités « Grandes cultures » (COP et/ou cultures industrielles), élevage d'herbivores, élevage de granivores, cultures pérennes et spéciales (vignes et vergers,..). Six modalités ont été définies à partir des Orientations technico-économiques dites « générales » (OTE à 1 chiffre) et d'une correction opérée pour rectifier les effets jugés indésirables de l'utilisation de coefficients calculés pour les années 2005,6,7,8,9 (3 mauvaises conjonctures céréalières sur 5) pour le

classement d'une exploitation en « polyculture-élevage ». Lors du changement du calcul des OTE en 2007 et du fait des coefficients utilisés, le tiers des exploitations de polyculture-élevage laitier (d'après les MBS) a, par exemple, été requalifié en exploitations laitières spécialisées (d'après les PBS), notamment dans des zones typiques de ces activités mixtes.

Tableau 2. Répartition par type des exploitations avec élevage

Type d'exploitations	Nombre d'exploitations en 2010	Evolution 2010/2000	
		%	%/an
Laitières ovines	4 879	-13%	-1,4%
Caprines	6 894	-21%	-2,3%
Laitières bovines	75 636	-36%	-4,4%
Equines	7 942	+15%	+1,4%
Engraisseurs gros bovins	5 151	-35%	-4,3%
Allaitantes bovines	82 141	-21%	-2,3%
Ovines (viande)	11 852	-20%	-2,1%
Polyélevages complexes petite dimension	4 123	-20%	-2,2%
Ensemble avec herbivores significatifs (y compris élevages mixtes avec granivores)	199 911	-26%	-3,0%
Engraissement seul veau de boucherie, agneaux, chevreaux	1 041	-34%	-4,1%
Porcs sans herbivores	5 561	-18%	-2,0%
Volailles sans herbivores	14 065	-20%	-2,2%
Ensemble avec élevage significatif	219 798	-26%	-3,0%
Très petit détenteur d'herbivores	54 027	-49%	-6,6%
Très petit détenteur de granivores	17 312	-67%	-10,6%
Ensemble exploitations françaises	489 977	-26%	-3,0%

Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage, IFIP ITAVI

2.2. LES EXPLOITATIONS SE SPECIALISENT MOINS QUE LES TERRITOIRES

Si le recul des activités d'élevage est manifeste dans une large part des zones de polyculture-élevage, les combinaisons de production pratiquées par les exploitations avec élevage restent globalement étonnamment stables. En 2000 comme en 2010, 25% d'exploitations sont classées en polyculture-élevage avec plus du tiers de leur Produit Brut Standard en productions végétales ou au moins 40 ha de cultures annuelles non fourragères représentant plus du tiers de leur SAU. L'adoption d'un système de polyculture-élevage par des exploitations de l'Ouest à la faveur d'un agrandissement compense pour l'instant l'abandon de l'élevage dans le même type d'exploitations mixtes situées dans des zones moins orientées vers l'élevage. L'association cultures-élevage se renforce même pour l'engraissement bovin. Seules les exploitations porcines montrent une tendance à la spécialisation... avec un risque d'artefact dû à la séparation « juridique » des activités d'élevage et de cultures.

2.3. LES STRUCTURES D'EXPLOITATION ET LES MANIERES DE PRODUIRE EVOLUENT

De façon plus sectorielle, la comparaison des recensements agricoles 2000 et 2010 permet de mesurer la transformation des structures d'exploitation et manières de produire.

Sous l'effet d'une restructuration intense (cf. tableau 2), notamment en fin de période, les transformations ont été particulièrement importantes à l'amont de la filière lait de vache. On notera ainsi le développement rapide de grandes exploitations laitières « à la française » : 2 000 exploitations à 1 000 000 l de moyenne dont la moitié dans des zones de polyculture-élevage (30% des exploitations laitières françaises) où la production se fait alors souvent sans

pâturage pour les vaches laitières. Les formes sociétaires non familiales poursuivent leur croissance (11% du lait en 2010). Presque stables en zones de montagne-piémont, les systèmes d'alimentation évoluent en zone de plaine sous l'effet de la forte restructuration des exploitations. La production de lait à l'herbe (<10% de maïs/SFP et moins de 15 ares de maïs/VL), rare au delà de 350 000 l s'y fait de plus en plus dans le cadre de l'agriculture biologique (près d'un cas sur deux dans l'Ouest notamment avec assez souvent transformation à la ferme). La sortie progressive des quotas se traduit par un accroissement exponentiel de l'écart de dimension (et de productivité du travail) entre les exploitations laitières de plaine et de montagne alors que ces dernières représentent une exploitation laitière française sur quatre et un litre produit sur six.

Après une phase d'expansion géographique importante, l'année 2000 semble correspondre a posteriori à un maximum d'expansion en zone de plaine du cheptel bovin allaitant qui se reconcentre dans les zones défavorisées. Dans l'Ouest, ce repli est consécutif à l'extensification-agrandissement ou plus exactement à la sécurisation fourragère recherchée par les exploitations spécialisées dont les chargements étaient très élevés en 2000 (Pays de la Loire), mais aussi à la disparition de ce type d'exploitations dans les zones où l'élevage allaitant ne peut concurrencer la production de lait, de céréales ou de porcs pour l'accès au foncier. On constate également un net ralentissement de la croissance des exploitations allaitantes bovines (souvent spécialisées) dans le grand bassin allaitant (une vache allaitante sur deux) qui conserve sa diversité de systèmes d'élevage lié aux races employées et aux filières historiquement implantées dans certaines zones (veaux sous la mère, veaux lourds, maigres âgés,...).

Pour les ovins viande, l'histoire se répète d'un recensement à l'autre. Le cheptel recule là où il est en concurrence avec d'autres productions (cultures de vente, vaches allaitantes) notamment en Poitou-Charentes et sur les bordures nord, ouest et sud-ouest du Massif central. Il résiste mieux dans les zones difficiles (montagne-piémont avec 45% du cheptel en 2010, zones sèches) même si une baisse est désormais engagée en dehors de la haute montagne et représente, avec les ovins lait (93% du cheptel en montagne-piémont), une composante importante de l'élevage extensif et pastoral.

Le secteur caprin a connu une décennie très mouvementée avec des évolutions très différentes des filières fromagères fermières et laitières à l'origine du doublement voire du triplement du cheptel dans certains départements qui ont connu un rajeunissement important des chefs d'exploitation (jusqu'à 50% d'éleveurs de moins de 40 ans). En hausse de 16% en 2010 par rapport à 2000, le nombre de chèvres a refait les deux tiers du chemin inverse de 2010 à 2012 suite à une forte inadéquation entre l'offre et la demande.

PERSPECTIVES

Une analyse typologique est actuellement réalisée pour chaque secteur afin de mettre en évidence la forte diversité des exploitations qui constituent l'amont des filières animales. Cette analyse permettra de répondre à la question *qui produit quoi, comment et où ?*, aussi bien en production de lait et produits laitiers (bovins ou ovins) qu'en production d'animaux destinés à l'engraissement, à la boucherie ou aux loisirs (filiale équine) (Institut de l'Élevage, 2013).

Institut de l'Élevage, 2013. L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010. Exploitations, cheptels, productions. Dossier Economie de l'Élevage à paraître.

Institut de l'Élevage, 2002. L'élevage bovin, ovin et caprin au recensement agricole 2000. Cheptels, exploitations, productions. Dossier Economie de l'Élevage, 318, 66 p. + annexes